

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2013

POINT V.3 :
SATT Grand-Est : désignation d'un représentant de l'université de Bourgogne
pour siéger au Conseil d'Administration de la SATT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration
Du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 18 pour, 3 abstentions : la désignation d'Alain BONNIN, représentant de l'université de Bourgogne pour siéger au Conseil d'administration de la SATT et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, de Jean GUZZO.

Dijon, le 25 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 26 septembre 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 26 septembre 2013